

**Conseil académique du 16 juin 2020**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4 et L712-6-1 ;

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lors de sa séance du 12 juin 2020 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement dans sa séance du 12 juin 2020 ;

Suite à la présentation et aux débats, les membres du conseil académique rendent un avis favorable sur la mise en place d'un groupe de travail sur la liberté d'expression dans l'établissement, **annexés**.

Résultat des votes électroniques :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 34

**Nombre de voix Pour : 21**

Nombre de voix Contre : 12

Nombre de voix Abstention : 1

Fait à Saint-Denis le 24 juin 2020

Le Président du Conseil académique

*Signé*

Professeur Gilles LAJOIE